



## Agence interim refus de mission

-----  
Par valeme

Bonjour,

Je viens d'être contacté par une agence intérim qui refuse de proposer mon CV à un employeur car je n'ai pas la visite médicale à jour.

En effet, j'ai une visite médicale à jour pour un poste particulier (agent entretien) et j'ai repassé mes permis de cariste mais comme les missions ne sont pas similaires, ce document ne vaut pas.

D'ailleurs, cette agence me dit que tant que je n'ai pas ce document, je ne peux pas prétendre à trouver un travail chez eux.

Cela fait plusieurs fois que ce cas se présente à moi, est-ce légal ? Faut-il que je paye cette visite de ma poche alors que je ne sais pas si c'est le métier que j'exercerai demain ?

Merci pour vos conseils.

-----  
Par AGeorges

Bonsoir Valeme,

Normalement :

Toutes les dépenses afférentes à la médecine du travail sont à la charge de l'employeur. Les consultations médicales sont donc payées par l'entreprise. Si le salarié doit se déplacer jusqu'au service de santé au travail inter-entreprises, l'employeur devra rembourser ses frais de déplacement